

Comité syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du Mardi 12 mars 2024 – 14h30

- Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical
- Actualisation des délégués EPCI du Comité Syndical : Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise
- Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau
- Rapport d'orientations budgétaires 2024
- Usages numériques :
 - Schéma Départemental des Usages Numériques : actualisation des statuts
 - Plan d'actions et volet financier
- Fonctionnement du Syndicat :
 - Prime pouvoir d'achat
 - Convention d'adhésion aux missions optionnelles du CDG 76
 - Actualisation du tableau des effectifs
- Questions diverses



Le Comité syndical s'est réuni le 12 mars 2024 à 14 heures 30 sous la présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-jointe.

François DELNOTT est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Virginie LUCOT AVRIL remercie Patrick D'ANGELO, Payeur Départemental, de sa présence et accueille Fabrice DUBUS, nommé Directeur Général depuis le 1^{er} février dernier, suite au départ en retraite de Christian CHUPIN.



- **Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical**

Le procès-verbal du Comité syndical du 30 novembre 2023 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Actualisation des délégués EPCI du Comité Syndical : Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise**

Suite au décès de Monsieur Olivier DE CONIHOUT, la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise a procédé à la désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein des instances de Seine-Maritime Numérique. Il convient donc d'acter la nomination de Monsieur Jean-Jacques BRUMENT en qualité de délégué titulaire. Le délégué suppléant, Monsieur François LEFEBVRE, reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ***Prend acte de la désignation de Monsieur Jean-Jacques BRUMENT, en qualité de délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique,***
- ***Prend acte du maintien de Monsieur François LEFEBVRE comme délégué suppléant pour la même instance.***



- **Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau**

Un film retraçant l'histoire de la construction du réseau de fibre optique, présenté pour la première fois lors des vœux de Seine-Maritime Numérique le 25 janvier dernier, est diffusé.

Michaël SAÏMAN poursuit en indiquant que le déploiement, sur son périmètre initial, est effectivement achevé, mais que les opérations ne sont pas terminées pour autant, notamment pour tenir compte des extensions de réseau. Il présente une première slide qui reprend pour chaque EPCI les prises recensées, les prises à construire, à intégrer, ouvertes à la commercialisation, raccordées, ainsi que le taux de couverture. Ce premier slide présente également des informations générales sur la progression de la commercialisation.

Michaël SAÏMAN présente ensuite une carte du département sur laquelle on peut s'apercevoir que depuis le 5 mars, l'ensemble du territoire est couvert, puis une carte qui reprend le taux de couverture, commune par commune, calculé par rapport aux prises recensées. Des prises prévisionnelles, qui ne seront déployées que lorsqu'un lotissement sera construit par exemple, se retrouvent comptabilisées pour calculer ce taux. Virginie LUCOT AVRIL complète en indiquant que sur certaines communes, de grands lotissements ont été annoncés et le nombre de prises a donc été prévu en conséquence, mais dans le cadre du ZAN, il se peut que ces lotissements ne voient jamais le jour. Le taux de couverture sera donc au final inférieur à 100%.

Michaël SAÏMAN présente ensuite un graphique du taux de couverture par EPCI, le taux moyen se situant aux alentours de 93 %. Ce taux permet de le comparer avec celui des zones AMII, qui lui se situe autour de 82 %, qui par ailleurs n'intègre pas pour ces zones, les prises prévisionnelles.

Il évoque ensuite la commercialisation, qui atteint un taux de 48,27 % (nombre de prises raccordées par rapport au nombre de prises éligibles). Sur certains territoires, notamment ceux qui ont été ouverts à la commercialisation dès 2021, le taux de commercialisation atteint les 70 %. Orange représente 48 % de parts de marché, SFR 32 %, Free 11 % et Bouygues 8 %.

Michaël SAÏMAN évoque ensuite les données relatives à la commercialisation en présentant les taux de commercialisation par EPCI ainsi qu'une carte présentant les taux de commercialisation par

commune. Sur cette carte, les derniers territoires déployés (Communauté de Communes Aumale Blangy) laissent apparaître des taux de commercialisation peu élevés, ce qui est assez logique.

Il diffuse ensuite de nouvelles cartes, jamais présentées jusqu'à présent, faisant état de la couverture des quatre principaux opérateurs Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom, où l'on peut visualiser les communes sur lesquelles ces opérateurs possèdent au moins un abonné.

Il en profite pour rappeler qu'il est habituel de voir certains opérateurs arriver après d'autres lorsqu'un territoire est ouvert à la commercialisation, même s'ils ont tous eu l'information en même temps. Cela dépend de leur stratégie de commercialisation. Virginie LUCOT AVRIL développe en indiquant que ces données permettent de se rendre compte que l'ensemble des opérateurs sont présents sur le territoire déployé par Seine-Maritime Numérique, contrairement à ce qui peut être dit, avec chacun une stratégie de commercialisation qui lui est propre.

Michaël SAÏMAN poursuit sa présentation par une carte de localisation des projets de complétudes, extensions et enfouissements, qui permet de se rendre compte que le déploiement n'est pas totalement terminé. Au 23 février 2024, l'ensemble de ces demandes représente 567 projets, localisés sur tout le territoire.

Michaël SAÏMAN présente le futur outil d'éligibilité bientôt mis à disposition des membres, permettant d'accéder à l'état du parc de prises (données communiquées par les opérateurs), développé par Jonathan JONSKI, Michaël BENARD et Karima LOUICHAOU (stagiaire en 2023).

Virginie LUCOT AVRIL poursuit en faisant un point sur les échanges avec Orange, et notamment sur le décommissionnement du cuivre. Elle rappelle qu'il avait été fait le choix de ne pas faire partie du lot 3 du démantèlement en cours. Cependant, il ne sera pas possible de se soustraire au lot 4. Il convient donc de planifier les choses afin que cela se passe le mieux possible, puisque la démarche est désormais officialisée pour janvier 2025. Ainsi, il est prévu un arrêt technique total du réseau cuivre pour janvier 2028 sur les territoires pressentis suivants : Campagne de Caux, Doudeville-Yerville, Caux Austreberthe, Terroir de Caux et une partie de Caux Seine Agglo. Ces territoires ont été choisis par Orange en fonction du taux de pénétration de la fibre. En outre, ce lot 4 du décommissionnement est conditionné à un plan d'actions d'Orange portant sur la remise en état des appuis aériens et sur les échecs de raccordement.

Questions

Hervé VASSARD déplore l'état des poteaux d'Orange. Sur la Communauté de Communes de Londinières, le nombre de poteaux en mauvais état est très important. Racheter ce réseau serait une grosse erreur. Il faudrait sérieusement se pencher sur un outil permettant de signaler les poteaux vétustes pour qu'il y ait une prise en charge rapide derrière.

Virginie LUCOT AVRIL est d'accord avec ces remarques, mais malheureusement, il s'agit d'un sujet national et nous n'aurons pas d'autre choix que de respecter ce qui sera décidé au niveau national. Par exemple, l'augmentation de 67% des tarifs de location a été validée par l'ARCEP et nous n'avons pas d'autre choix que de nous y plier.

Point communication

Virginie LUCOT AVRIL indique que les dernières réunions publiques d'informations sur l'ouverture commerciale de la fibre ont eu lieu à Rieux le 6 février, à Blangy sur Bresle le 19 février et dans les communes de la Somme le 21 février.

Elle présente ensuite la plaque « Commune fibrée » qui a été distribuée lors des vœux de Seine-Maritime Numérique aux maires présents et qui sera transmise à l'ensemble des communes très prochainement.



- **Rapport d'orientations budgétaires 2024**

Séverine VOGEL commence la présentation du rapport d'orientations budgétaires en rappelant l'architecture du budget du Syndicat : celui-ci est composé du budget principal, régit par la M57, qui supporte les charges et frais de fonctionnement et de personnels, et du budget annexe, régit par la M4, qui supporte les dépenses et recettes liées à la construction des prises et leur commercialisation, à la complétude et à la résilience du réseau. Elle rappelle également que le budget principal perçoit une recette du budget annexe relative aux charges et dépenses de personnels directement liées aux déploiements, à hauteur de 55%.

Séverine VOGEL rappelle que le budget principal est financé par les cotisations des membres (43%) et le reversement du budget annexe sur les charges de structure (rééquilibré chaque année). Elle fait constater une hausse de 13 % par rapport à 2022 des dépenses de fonctionnement, qui s'explique en partie par la croissance des charges de personnel (révision du point d'indice) et des charges à caractère général (inflation), ainsi qu'une hausse des recettes dûe à l'abondement du budget annexe vers le budget principal et de l'augmentation de la cotisation des membres.

Concernant le budget annexe, les dépenses d'exploitation présentent une croissance moyenne depuis 2019 de 56% par an, et de 50% en 2023 par rapport à 2022. Cette progression est directement corrélée aux remboursements des intérêts des emprunts, ainsi qu'à l'augmentation relative des charges à caractère général dont principalement les dépenses de location Orange et à l'augmentation du point d'indice.

Les recettes d'exploitation du budget annexe connaissent depuis 2019 une croissance de 53% par an en moyenne, grâce à l'augmentation des redevances perçues du délégataire lors de la remise en exploitation des prises : elles s'élèvent à 23 338k€ en 2023, soit une hausse de 7 920k€ par rapport à 2022. Cette hausse est caractéristique du rythme soutenu des déploiements. Les recettes d'exploitation sont également composées des participations des membres et visent le remboursement des emprunts transférés et portés par le Syndicat et sont maintenues depuis le début du projet à 2 300k€ par an.

Les dépenses d'investissement sont particulièrement soutenues depuis 2019. Elles intègrent la subvention de raccordement versée au délégataire (93 € par prise raccordée), qui s'élève à 4,2M€ en 2023. On peut noter une diminution de 84% des dépenses d'investissement par rapport à 2022, ce qui est tout à fait logique car nous sommes en phase de finalisation du projet. En effet, les études ainsi que les travaux sont en baisse : les études s'élèvent à 304k€ et les travaux à 8,8M€. L'objectif pour 2024 est de finaliser l'ensemble des DGD des marchés.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle par ailleurs qu'il est primordial, malgré la complexité du sujet à traiter, de finaliser les DGD des marchés afin de respecter les délais réglementaires et de passer à d'autres sujets.

Séverine VOGEL termine sur les dépenses d'investissement en indiquant qu'en 2023, le Syndicat a effectué des remboursements d'emprunts à hauteur de 9,6 M€, ce qui a permis de faire des économies de frais financiers d'environ 20 K€ par mois, tout en utilisant les outils bancaires existants.

Concernant les recettes d'investissement, Séverine VOGEL rappelle que le Syndicat dispose de trois sources directes des financements des investissements :

- Les participations des membres (versement de la section de fonctionnement).
- Les subventions de l'Etat (qui sont assises sur les prises déployées) et de la Région (13,87% du montant des travaux réalisés) ; ces subventions sont en diminution de 50% par rapport à l'année précédente et se chiffrent à 14,5 M€. Le dépôt du dossier de demande de solde de subvention auprès du FSN sera par ailleurs réalisé en 2024.
- Les emprunts, dont aucune dette nouvelle n'a été mobilisée en 2023.

Virginie LUCOT AVRIL complète en indiquant que le Syndicat ne devrait pas avoir de problèmes lors de la demande de versement du solde de subvention auprès du FSN malgré les annonces gouvernementales qui ont été faites récemment : les diminutions de crédits ne concernent pas les dossiers présentant des soldes de subvention.

Séverine VOGEL fait ensuite un focus sur l'endettement du Syndicat, pour lequel l'encours de dette s'élevait au 31 décembre 2023 à 70,5 M€, avec six emprunts mobilisés auprès de trois établissements bancaires, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale, pour un taux d'intérêt moyen à 3,37%.

Virginie LUCOT AVRIL présente ensuite les enjeux opérationnels de l'année 2024, qui seraient tout d'abord d'exploiter, compléter et sécuriser le réseau. Pour cela, les objectifs fixés en concertation avec le délégataire Connect76 sont les suivants :

- Conserver un rythme soutenu d'intégration des prises construites,
- Déployer des conditions de raccordement optimales,
- Sécuriser le réseau construit.

Parallèlement à cela, il s'agit également d'achever les procédures de fin des déploiements en :

- Remettant l'intégralité des DOE,
- Etablissant les décomptes généraux de l'ensemble des marchés,
- Déposant le dossier de demande de solde de subvention de la première phase auprès du FSN tout en recherchant de nouveaux financements pour compléter le différentiel de prises selon les assiettes de subventions.

Faire vivre le réseau construit fait également partie des enjeux opérationnels de 2024. Ainsi, la sécurisation du réseau, les enfouissements, le retrait du cuivre et la prise en compte des nouvelles constructions sont des sujets essentiels pour l'année à venir. Selon les décisions nationales qui pourraient être prises, Virginie LUCOT AVRIL évoque la possibilité de devoir venir en aide aux zones AMII se trouvant en difficulté concernant les déploiements.

Enfin, l'année 2024 a pour dernier objectif le développement des usages numériques avec :

- L'adoption du Schéma Départemental des Usages et l'actualisation des statuts du Syndicat,
- La proposition d'un catalogue de services,
- La mise en place de démonstrateurs dans les territoires,
- La mise en place d'actions de formations et de sensibilisation,
- La création d'un espace de démonstration pour les élus,
- Le déploiement de premiers outils numériques pour les collectivités.

Séverine VOGEL présente ensuite les orientations budgétaires de l'année 2024. Pour le budget principal, les dépenses s'établiraient autour de 2 M€, et comporteraient les frais de fonctionnement du Syndicat (charges à caractère général, frais de personnels et moyens supports), ainsi que les études et premières actions liées au Schéma Départemental des Usages Numériques.



Concernant le budget annexe, les prévisions de dépenses de la section d'exploitation s'élèvent à 20 M€ et comprendraient la location des réseaux existants auprès d'Orange, la maintenance, les intérêts d'emprunts, les amortissements et la participation au budget principal.

Les prévisions des dépenses d'investissement s'élèveraient à 100 M€ dont :

- 13 M€ d'études et de travaux,
- 50 M€ de remboursement de capital d'emprunt,
- 15 M€ de remboursement anticipé d'emprunts revolving afin d'optimiser les frais financiers,
- 4,4 M€ de subvention à Connect76 pour les raccordements finaux,
- Ainsi que des investissements complémentaires pour la construction des prises éloignées et la densification et la sécurisation du réseau.

Les prévisions de recettes du budget principal sont issues des cotisations des membres et de la participation du budget annexe.

Les prévisions de recettes du budget annexe proviennent :

- Des participations des membres sur un coût unique à la prise FttH (2 M€),
- Des subventions des partenaires, dont 5 M€ du FSN (solde de la convention) et 1,9 M€ de la Région (en lien avec le coût réel des travaux),
- De la redevance d'exploitation versée par Connect76 estimée à 9,6 M€,
- Des emprunts.

Concernant les emprunts, et toujours dans une stratégie de gestion optimisée de la dette et tout en rappelant que ceux-ci permettent de couvrir les avances de fonds, Séverine VOGEL rappelle que le Syndicat dispose de six emprunts en cours d'exécution pour un montant de 70 M€ et que trois autres emprunts seront mobilisés, pour un montant de 45 M€, en refinancement des emprunts remboursés (Caisse d'Épargne – 2 emprunts) et en substitution de l'emprunt historique contracté auprès de la Caisse des Dépôts lors du démarrage du projet (Arkéa – 1 emprunt).

Enfin, Séverine VOGEL indique qu'une réflexion est à engager avec la Banque des Territoires ainsi que le FSN pour envisager des financements complémentaires.

Pour conclure la présentation des orientations 2024, Virginie LUCOT AVRIL rappelle que :

- Seine-Maritime Numérique a touché sa cible en 2023 avec une couverture de l'ensemble des territoires afin d'atteindre le 100% FttH.
- L'objectif fixé par le Plan France Très Haut Débit, soit le "déploiement de la fibre optique partout sur le territoire et parvenir à sa généralisation, au plus tard fin 2025" a donc été atteint avec deux ans d'avance.
- 2024 doit bénéficier à une phase de consolidation et de complétude du réseau afin d'assurer la sécurisation et le raccordement des prises longues et complexes. Le réseau évolue sans cesse, le Syndicat est mobilisé au quotidien pour anticiper les demandes.
- Le Département de Seine-Maritime ayant confié la réalisation du SDUN au Syndicat, Seine-Maritime Numérique opérera sa mutation sur les usages et services numériques pour les collectivités et les citoyens de Seine-Maritime. Un catalogue de services répondra à chaque besoin exprimé des territoires en matière d'usages.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024.**

Pascal CORNU fait part de son inquiétude de voir que la question du numérique au niveau gouvernemental est très peu prise en considération, suite à la nomination d'une secrétaire d'Etat au numérique (*Madame Marina FERRARI*) en lieu et place d'un Ministre précédemment. Virginie LUCOT

AVRIL le rejoint sur ce point, tout en sachant que de nombreuses interrogations restent en suspens, concernant notamment le retrait du cuivre et la finalisation des déploiements sur les zones AMII. Pascal CORNU complète ces propos en indiquant justement qu'Orange développe une offre par satellite afin d'éviter d'avoir à déployer la fibre à 100% sur les zones dont il a la charge.



- **Usages numériques**

- **Schéma Départemental des Usages Numériques : actualisation des statuts**

Virginie LUCOT AVRIL rappelle que le Schéma Départemental des Usages Numériques est issu d'une démarche de co-construction avec les territoires engagés depuis le 15 décembre 2021 lors des premiers ateliers qui ont eu lieu à Clères. Une deuxième session d'ateliers, en avril 2022, a permis d'établir un état des lieux sur les attentes des territoires tout en lançant parallèlement un marché d'AMO permettant au Syndicat d'être accompagné sur ce sujet. Plus de 30 entretiens se sont ensuite tenus avec les membres et partenaires de Seine-Maritime Numérique en 2023, pour ensuite aboutir à l'adoption du Schéma Départemental des Usages Numériques (SDUN) par le Département lors de sa séance plénière du 7 décembre. Le Département ayant confié la mise en œuvre du SDUN à Seine-Maritime Numérique, il convient à présent d'actualiser les statuts du Syndicat.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle les principaux thèmes soulevés par et pour les territoires :

- Vidéoprotection
- Cybersécurité
- Tourisme et culture
- Participation citoyenne
- Inclusion et médiation numérique
- Services de proximité
- Opendata
- Environnement
- Enseignement
- Télémédecine et téléassistance
- Mobilité
- E-administration

En application de l'article L.1425-2 du CGCT, l'Assemblée départementale a créé le Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique et lui a confié la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Aménagement Numérique. Cet article du CGCT précisant que le schéma directeur de déploiement de la fibre puisse être complété par une stratégie de développement des usages sur le réseau fibre et Seine-Maritime Numérique étant chargé de sa mise en œuvre, il convient donc d'actualiser les statuts du Syndicat, sans transfert de compétences puisqu'il ne s'agit pas d'une compétence nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Approuve l'actualisation des Statuts et du Règlement intérieur du Syndicat.**

- **Plan d'actions et volet financier**

Virginie LUCOT AVRIL poursuit en présentant les premières thématiques sur lesquelles le Syndicat pourra proposer des offres, dont notamment :



- La création d'un espace de démonstration de solutions numériques pour les territoires ;
- Un catalogue d'animations et de sensibilisation au numérique en identifiant l'offre existante pour la mettre en visibilité des membres, en opérant un recensement de leurs besoins et en mettant également à leur disposition des notices en ligne ou des webinaires en fonction des outils que le Syndicat développera ;
- La création d'un réseau d'échanges intra-collectivités particulièrement à destination des secrétaires de mairies et également via l'animation d'une newsletter ;
- La sensibilisation des entreprises aux enjeux et solutions disponibles sur le territoire c'est-à-dire conseiller au mieux les professionnels sur l'offre de services la plus pertinente au regard de leur activité ;
- La fourniture des outils d'e-administration essentiels au fonctionnement des collectivités, débutant par la mise en œuvre du portail SMN, et la proposition des premiers services ;
- Le suivi et l'appui à la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données notamment par le biais de DPD mutualisés ;
- L'accompagnement, le conseil et l'expertise sur les risques de cybercriminalité, via des acteurs pouvant auditer et intervenir en cas de crise ;
- La proposition de solutions d'achats groupés, en auditant les centrales déjà existantes et en proposant des tarifs préférentiels ;
- La fourniture d'outils spécifiques destinés aux membres visant à répondre aux sollicitations des usagers et aux problématiques de déploiements, d'extension du réseau, d'adressage...

Par ailleurs, le Syndicat sera partenaire privilégié du Département de la Seine-Maritime pour l'action relative à la lutte contre l'illectronisme, et de Seine-Maritime Attractivité pour les actions relevant de la mise en valeur du patrimoine local.

Virginie LUCOT AVRIL rappelle que la mise en œuvre du Schéma des Usages Numériques sera portée par le budget principal du Syndicat, dans une optique de mutualisation des coûts et de solidarité entre territoires. Ainsi, conformément aux échanges qui ont pu avoir lieu sur ce sujet, il a été fait le choix d'un ticket d'entrée unique de 2 000 euros correspondant aux usages et services numériques, pour chacun des EPCI membre, en face duquel le Département participera également sur le principe du 1 € EPCI = 1€ Département.

Questions

François DELNOTT souhaiterait savoir si l'actualisation des statuts du Syndicat et la mise en œuvre du Schéma Départemental des Usages permettrait à une communauté de communes d'exercer cette compétence via SMN ?

Virginie LUCOT AVRIL indique que chaque EPCI pourra choisir quelle thématique il souhaite mettre en œuvre dans son territoire et un système de conventions sera mis en place. Fabrice DUBUS complète en précisant que les usages ne sont pas une compétence en tant que telle, donc les statuts sont modifiés afin d'élargir la mission de Seine-Maritime Numérique, mais ne substitue pas aux actions qui pourraient être menées par les territoires.

Virginie LUCOT AVRIL précise également que chaque collectivité paiera, en plus du ticket d'entrée unique, l'action ou les actions figurant au catalogue de services qu'elle aura choisi de mettre en place, après signature d'une convention particulière.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Acte le plan d'actions 2024 relatif à la mise en œuvre du Schéma des Usages Numériques,**

Approuve l'actualisation de la cotisation au budget principal du Syndicat intégrant une cotisation complémentaire de 2 000 euros correspondant à la compétence usages et services numériques.



- **Fonctionnement du Syndicat**

- **Prime pouvoir d'achat**

Séverine VOGEL indique qu'un décret du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics. Elle peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public nommés ou recrutés avant le 1^{er} janvier 2023, employés et rémunérés au 30 juin 2023, et dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000€ sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Cela concernerait trois agents du Syndicat pour une enveloppe de 1 350 € de prime.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ***Décide d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités définies en annexe,***
- ***Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024.***

- **Convention d'adhésion aux missions optionnelles du CDG76**

Séverine VOGEL propose le renouvellement de la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion, qui avait été signée lors de la création du Syndicat. Elle rappelle que cette convention cadre permet d'accéder, entre autres, aux missions optionnelles suivantes : médecine préventive, réalisation des paies.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ***Décide d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Seine-Maritime,***
- ***Autorise la Présidente à signer tous les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis...).***

- **Actualisation du tableau des effectifs**

Séverine VOGEL fait part de la fin du contrat, au 31 décembre 2023, de l'assistante administrative qui était en poste depuis juin 2022. Le recrutement d'un nouvel agent, au 15 avril 2024, nécessite l'actualisation du tableau des effectifs : il est donc proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et de supprimer en contrepartie un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **Décide de créer un poste permanent sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistante administrative à temps complet à raison de 35/35ème,**
- **Décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe,**
- **Approuve la modification du tableau des effectifs du Syndicat tel que présenté en annexe,**
- **Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2024.**

Questions diverses

Concernant les relations avec le délégataire, Connect76, Pascal CORNU fait remarquer qu'elles sont globalement bonnes, mais souhaiterait que les retours sur les problèmes rencontrés et les solutions apportées soient suivis. Il arrive assez régulièrement que les territoires n'aient aucune réponse sur la prise en compte des problèmes remontés, ou que le délai de réponse soit très long (notamment les signalisations faites sur le portail « dommages réseaux » par exemple).

Virginie LUCOT AVRIL termine ce comité syndical en présentant le logo actualisé du Syndicat, qui sera désormais identifié comme « Seine-Maritime Numérique, Agence Départementale du Numérique ».



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité Syndical est levée à 16h40.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,



Virginie LUCOT AVRIL

Le Secrétaire de séance,



François DELNOTT